

bauenschweiz
construction suisse
costruzione svizzera



RAPPORT ANNUEL 2017

SOMMAIRE

Ce qui nous motive	3
Dossiers politiques	4
Manifestations et communication	8
Groupes de travail et commissions	11
Groupes de base et membres	12
Comité	15
Conférence des directeurs et secrétariat central	16
Finances	17

Page de couverture: Musée des beaux-arts des Grisons à Coire (photo: Kurt Mayer, Langnau am Albis)

Rédaction: secrétariat central de constructionsuisse

CE QUI NOUS MOTIVE

Dans le cadre de nos objectifs, nous souhaitons tout particulièrement renforcer la présence de constructionsuisse dans la politique et au sein de l'opinion publique. Rendre plus visible l'engagement de notre organisation est un objectif fixé dans notre nouvelle stratégie, document approuvé par les délégués lors de l'assemblée plénière de printemps. Par la suite, le comité s'est penché intensivement sur la mise en œuvre de la nouvelle stratégie dans le cadre d'une séance à huis clos. constructionsuisse doit faire en sorte de devenir le premier interlocuteur au sein de la politique, lorsqu'il s'agit de dossiers concernant précisément la branche de la construction. Nous voulons défendre de manière accrue nos intérêts communs en regroupant nos forces.

Sur le plan politique, quelques dossiers importants pour notre branche retiennent l'attention de constructionsuisse:

- La révision de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP) est un dossier brûlant.
- La loi sur l'aménagement du territoire devrait être soumise à une deuxième étape de révision, selon l'Office fédéral du développement territorial.
- Le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de modification controversé de la Lex Koller, thème abordé lors de notre soirée des parlementaires.
- Le dossier concernant la prolongation du délai de prescription absolu concernant les dommages corporels n'est toujours pas résolu. Cette prolongation est en lien avec l'alimentation du fonds d'indemnisation pour les victimes de l'amiante, soutenu activement par constructionsuisse.
- Nous avons aussi fait part de notre position sur divers autres projets, p.ex. dans le domaine de la protection des travailleurs.

De manière générale, l'accroissement des réglementations nous préoccupe. L'ampleur que prend la bureaucratie s'avère très problématique, précisément pour la branche de la construction. Par conséquent, nous voulons et devons nous engager de manière accrue dans le débat politique à ce niveau.

Les défis qui nous attendent seront tout aussi importants à l'avenir. A cet égard, il suffit de penser à la numérisation. C'est pourquoi nous nous attèlerons à la tâche en cherchant ensemble une bonne solution. Nous parviendrons véritablement à réaliser cet objectif commun si la visibilité de constructionsuisse est accrue dans la politique et au sein de l'opinion publique.



Conseiller aux Etats Hans Wicki
Président de **constructionsuisse**



Benjamin Wittwer
Directeur de **constructionsuisse**

DOSSIERS POLITIQUES

Le Oui du peuple au fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA)

Pour garantir l'approbation du FORTA - fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération – par le peuple, constructionsuisse s'est engagée de manière énergique avec un important nombre d'organisations et tous les partis bourgeois lors de la campagne de votation: en effet, de nombreux articles, comptes rendus techniques et communiqués de presse ont été publiés. Le comité en faveur du FORTA a organisé plusieurs conférences de presse.

L'engagement commun déployé sans relâche en faveur du FORTA s'est avéré payant, comme l'a prouvé le résultat du scrutin le 12 février 2017, la création de ce fonds ayant été approuvée à une nette majorité, soit par 62% et par tous les cantons.

Harmoniser la législation sur les marchés publics

La révision de la loi sur les marchés publics (LMP) a représenté pendant une longue période un important point au menu des activités de la branche de la construction et en particulier du secrétariat central de constructionsuisse; vu l'ampleur de ce dossier, les travaux sont loin d'être achevés. Les positions ont été élaborées, ce qui a requis un travail minutieux et de longue haleine; puis elles ont été coordonnées et finalisées sur le plan interne. Au cours de l'exercice sous revue, la phase décisive a débuté, le Conseil fédéral ayant approuvé le message le 16 février 2017. La CER-N, commission chargée de l'examen préalable, a procédé à des auditions et est entrée en matière sur le projet en août. constructionsuisse a transmis sa position à cette commission sur la base des travaux préparatoires et les principaux postulats de notre branche ont été présentés via un membre de la commission.

Par rapport à la législation actuelle, le projet du Conseil fédéral présente de nettes améliorations et, donc, bénéficie d'un large soutien de constructionsuisse. A relever effectivement comme principale amélioration l'harmonisation des réglementations à la Confédération et dans les cantons. Mais le projet doit tout de même être optimisé; à cet égard, l'organisation nationale demande notamment que la qualité ait une plus grande importance que le prix dans les procédures d'adjudication. Par conséquent, elle s'engage énergiquement pour la prise en considération de cette revendication dans les débats parlementaires.

Limiter à quelques éléments importants la révision de la loi sur l'aménagement du territoire

Pendant l'été 2017, l'Office fédéral du développement territorial (are) a mis en consultation le projet de deuxième étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT). Mis à part les utilisations du sous-sol, ce projet porte sur la construction

en dehors des zones à bâtir. Après avoir examiné ce projet en détail, construction-suisse a coordonné sa position sur le plan interne.

La révision proposée est rejetée par la branche de la construction ainsi que par de nombreux autres cercles concernés. L'une des principales critiques émises est le moment choisi: en effet, le modèle de compensation et de planification tel que projeté ne semble pas suffisamment mûri et apparaît prématuré. En ce moment, les cantons travaillent encore à plein régime pour la mise en œuvre de la première étape de la révision. Avant de lancer une nouvelle révision de la loi, il convient de discuter des questions de fond au sein de la politique et de la société. Reste à savoir dans quelle mesure l'étude du dossier sera poursuivie au terme de la procédure de consultation.

Empêcher la révision inutile de la Lex Koller

Au printemps 2017, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation relative à la modification de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) – plus connue sous le nom de Lex Koller. Selon le projet, les ressortissants d'États non membres de l'Union européenne (UE) ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE) devront à nouveau obtenir une autorisation pour acquérir une résidence principale en Suisse. L'autorisation sera subordonnée à l'obligation de revendre le logement sitôt qu'ils n'auront plus leur domicile en Suisse, soit dans les deux ans. En outre, de nombreuses autres adaptations et compléments figurent dans le projet mis en consultation.

La rencontre de constructionsuisse avec les parlementaires en 2017 a été consacrée précisément au projet de révision de la Lex Koller. L'organisation nationale est fermement convaincue que le durcissement prévu de la loi n'est ni nécessaire, ni approprié. En effet, il en résulterait un net alourdissement de la charge bureaucratique à différents échelons sans aucun avantage concret en contrepartie. Selon constructionsuisse, on ne se trouve pas confronté à de graves problèmes et si c'était le cas, ceux-ci pourraient être résolus sur la base de la législation actuelle. Par conséquent, l'organisation nationale a rejeté le projet mis en consultation, de concert avec d'autres associations.

Eviter des délais de prescription absolus de 30 ans

Début 2015, le Conseiller fédéral Alain Berset a constitué une table ronde sous la conduite de l'ancien Conseiller fédéral Moritz Leuenberger avec pour mission de trouver une solution consensuelle pour les victimes de l'amiante. Plusieurs représentants de l'administration, des associations et de l'économie, dont constructionsuisse y ont participé. Au cours de 2016, les parties concernées sont parvenues à s'entendre sur une solution, à savoir la création de la Fondation Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante, maintenant opérationnelle.

Parallèlement, le droit de la prescription est en délibération au Parlement dans le but de trouver une solution aux dommages différés. Le projet du Conseil fédéral prévoit une prolongation des délais de prescription absolus à 30 ans; les victimes de l'amiante subissant p.ex. des dommages différés auraient le droit à être indemnisés. D'ailleurs,

la Cour européenne des droits de l'homme a, elle aussi, constaté que le droit de la prescription suisse devait être révisé.

La commission des affaires juridiques du Conseil national fait dépendre les adaptations légales du succès du fonds des victimes de l'amiante. Pour l'économie, il est essentiel que le délai de prescription ne soit pas étendu de manière générale à 30 ans. En fait, la réglementation actuelle s'est avérée en principe efficace, mais une solution pour les victimes de dommages différés est nécessaire. La création du fonds d'indemnisation permettant de leur venir en aide de manière non bureaucratique est sans ambiguïté aucune le meilleur moyen pour résoudre cette problématique.

Protection des jeunes travailleurs, dossier à suivre de près

A fin 2016, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a ouvert la procédure d'audition sur la révision totale de l'Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes. La branche de la construction s'est, bien entendu, engagée de manière intensive pour la protection des jeunes à former, mais aussi des autres travailleurs. Cependant, le projet mis en consultation a fait fausse route; il n'a pas fait de distinction entre les activités, dangers et risques, ce qui a entraîné des redondances, mais aussi des contradictions. Parallèlement, les plans de formation ont été remaniés avec comme cadre référentiel les bases légales en vigueur jusque-là. Il n'aurait guère été acceptable pour les associations professionnelles que les règles du jeu aient été modifiées dans le processus en cours compte tenu de la révision totale de l'ordonnance.

La branche de la construction a fait savoir au SECO que les restrictions et les durcissements irréalistes apportés en permanence remettent en principe en question notre système de formation dual qui s'est avéré efficace jusqu'ici.

Vu la large opposition suscitée par ce projet, le SECO a décidé à fin janvier 2017 de le retirer en annonçant une procédure d'audition relative à la révision de points ponctuels vers la fin de l'exercice sous revue. La branche de la construction entend réexaminer ce projet et prendre position sous la houlette de constructionsuisse.

Prises de positions déposées (extrait)

- Révision de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP)
- Mise en œuvre du premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050
- 2e étape de la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire
- Révision CO. Droit de la prescription
- Modification de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (Lex Koller)
- Mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse
- Vision 2030 de la formation professionnelle
- Révision partielle de la loi sur l'expropriation (LEx)

- Révision totale de l'ordonnance sur les frais relatifs aux immeubles
- Révision totale de l'Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes
- Densification vers l'intérieur du milieu bâti (motion Flach)
- Loi sur l'égalité

MANIFESTATIONS ET COMMUNICATION

En 2017, constructionsuisse a entretenu des échanges soutenus au sein de l'association. Mis à part les manifestations mises sur pied par l'organisation nationale, la visite des présidents et de la direction à divers événements d'associations-membres a constitué le terrain propice pour une communication réciproque et pour le renforcement des contacts au sein des propres rangs. De même, constructionsuisse s'est employée à entretenir son réseau de relations externes en menant des discussions fructueuses.

Assemblée plénière de printemps

L'assemblée plénière de printemps qui s'est tenue le 19 avril à Zurich a vu la participation d'une soixantaine de délégués. Elle a eu le grand honneur d'accueillir la Conseillère d'Etat Carmen Walker Späh qui a souhaité la bienvenue aux participants au nom du gouvernement zurichois.

C'est par acclamations que le président et les autres membres du comité Urs Hany, Markus Mettler et Alfred Squaratti ont été réélus pour le mandat 2017 à 2021. Georges Zünd, directeur de la Fédération Vaudoise des Entrepreneurs (FVE), a été élu comme nouveau membre au comité en tant que représentant de construction romande.

L'assemblée a approuvé la nouvelle stratégie, document qui avait été soumis auparavant aux membres, donnant ainsi le feu vert pour élaborer la mise en œuvre concrète.

L'exposé prononcé à la fin de l'assemblée par Marc Steiner, juge au Tribunal administratif fédéral, a suscité un vif intérêt. L'orateur a expliqué pourquoi le développement durable au niveau de la législation sur les marchés publics est important pour la branche de la construction.

Assemblée plénière d'automne

L'assemblée plénière d'automne s'est tenue le 17 novembre 2017 dans un cadre festif. Elle a accueilli quelque 90 délégués et invités.

L'organisation nationale a eu le grand honneur de souhaiter la bienvenue au Conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann en tant qu'orateur invité. Dans son exposé «Dites-nous en plus – Un plaidoyer pour la communication dans la branche de la construction», l'ancien rédacteur en chef du Tages-Anzeiger Peter Hartmeier a incité l'auditoire à diffuser aussi au public les nombreuses bonnes nouvelles issues de la branche. Le président de la SIA Stefan Cadosch et le membre du comité de la VSS Jean-Marc Jeanneret ont familiarisé les participants avec le monde des normes de

construction dans leurs exposés intitulés «Moins de réglementations de l'Etat grâce aux normes».

Soirée des parlementaires

A l'instar des années précédentes, la rencontre des parlementaires du 31 mai 2017 s'est déroulée à l'hôtel Bellevue Palace à Berne. Sous le titre „Révision de la Lex Koller – pour et contre", l'ardente partisane du projet la Conseillère nationale Jacqueline Badran et le chef économiste de Raiffeisen Martin Nef, critique à l'égard de cette révision, se sont livrés un duel acharné.

Séance à huis clos du comité

En 2016, le comité avait engagé une discussion sur la stratégie de l'organisation nationale. Les documents relatifs à ce concept ont été adoptés par les délégués à l'assemblée plénière du 19 avril 2017. Lors d'une séance à huis clos de deux jours qui s'est tenue en août, le comité s'est penché de manière intensive sur la mise en œuvre de la nouvelle stratégie.

Le comité a défini plusieurs éléments essentiels dans le but de renforcer la visibilité de constructionsuisse. En effet, la branche de la construction devrait être mieux entendue au sein de la politique et de l'opinion publique. En sa qualité d'organisation nationale, constructionsuisse deviendra le premier interlocuteur pour les dossiers ayant trait à la branche. Par conséquent, dans la foulée, le secrétariat central a été chargé d'élaborer un concept d'application. Ce document sera présenté au comité en février 2018, puis soumis au cours des mois suivants aux groupes de base pour discussion.

Activités médiatiques

Au cours de l'exercice sous revue, constructionsuisse a également été active à l'extérieur. Les newsletters paraissant à intervalles réguliers ont suscité un vif intérêt, le cercle des destinataires ayant été encore élargi. Plusieurs auteurs ont fait part de leur souhait de publier un de leurs articles.

Mis à part les newsletters, constructionsuisse a diffusé plusieurs communiqués de presse relatifs à d'importants sujets, notamment pour informer sur les mots d'ordre du comité pour les votations ainsi que sur ses positions concernant des dossiers concernant tout particulièrement notre branche.

Rencontres au sommet

A l'instar des années précédentes, constructionsuisse a noué de nouveaux contacts et cultivé ses relations notamment par le biais des traditionnelles rencontres au sommet:

- KBOB – constructionsuisse
- OFEV – constructionsuisse
- Association suisse des banquiers (SwissBanking) – constructionsuisse

GROUPES DE TRAVAIL ET COMMISSIONS

Au cours de l'exercice sous revue, les membres ont été très actifs dans les groupes de travail et groupes d'experts. Le groupe de travail Marchés publics s'est penché de manière intensive sur le projet de révision de la loi sur les marchés publics (LMP). Pour sa part, le groupe de travail Contrats KBOB s'est consacré à nouveau au remaniement de divers modèles de contrats avec les commentaires y ayant trait.

constructionsuisse gère quatre groupes de travail permanents pour l'examen des thèmes d'importance cruciale:

- Groupe de travail Marchés publics
Présidence: Stéphane de Montmollin
- Groupe de travail Contrats KBOB
Présidence: Dejan Lukic
- Groupe de travail Produits de construction
Présidence: Benjamin Wittwer
- Groupe de travail Aménagement du territoire
Présidence: Benjamin Wittwer

Le secrétariat central ou des représentants de constructionsuisse participent aux travaux de commissions et de groupes de travail appartenant à d'autres institutions ou organisations:

- Commission fédérale sur les produits de construction
- Commission fédérale sur l'accréditation (AKKO)
- Groupe de travail KBOB sur le processus d'amélioration continue (PAC)
- Groupe d'échange d'expériences pour l'observation de la conjoncture KOF-EPFZ
- Groupe d'experts en statistiques économiques (WISTA), OFS
- Groupe de travail des relations avec l'UE, economiesuisse
- Commission suisse pour les questions immobilières (CSQI)
- Conseil de l'Association suisse pour l'aménagement national (VLP-ASPAN)
- Conseil de fondation SuisseMobile
- Comité Avenir Mobilité

GROUPES DE BASE ET MEMBRES

Groupe de base planification

Président: Stefan Cadosch, SIA

Directeur: Mario Marti, usic

CHGEOL Association suisse des géologues, Soleure
CRB Centre suisse d'études pour la rationalisation de la construction, Zurich
FAS Fédération des architectes suisses, Bâle
fsai Fédération suisse des architectes indépendants, Rüschiikon
FSAP Fédération Suisse des Architectes Paysagistes, La Chaux-de-Fonds
FSU Fédération suisse des urbanistes, Coire
IGS Ingénieurs-géomètres suisses, Berne
SIA Société suisse des ingénieurs et des architectes, Zurich
SIV Association suisse des évaluateurs immobiliers, St-Gall
Swiss Engineering UTS, Zurich
SZS Centre suisse de la construction métallique, Zurich et Lausanne
usic Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils, Berne
VSS Association suisse des professionnels de la route et des transports, Zurich

Groupe de base gros œuvre

Président: Gian-Luca Lardi, SSE

Directeur: vacant

Développement Suisse, Berne
Infra Suisse, Zurich
SSE Société Suisse des Entrepreneurs, Zurich
VSG Association suisse des constructeurs de voies ferrées, Zurich

Groupe de base second œuvre et techniques du bâtiment

Président: Hans Rupli, construction en bois suisse

Directeur: Simon Hämmerli, USEI

AM Suisse, Zurich
ASC Association Suisse du Carrelage, Dagmarsellen
ASEPP Association suisse des entrepreneurs plâtriers-peintres, Wallisellen
construction en bois suisse, Zurich
CSFF Centrale suisse des constructeurs de fenêtres et façades, Olten
Enveloppes Bâtiment Suisse, Association suisse des entreprises d'enveloppes du bâtiment, Uzwil
feu suisse Association des Poêliers-Fumistes, Carreleurs et Conduits de fumée, Olten
FFF Association suisse des fabricants de fenêtres et de façades, Bachenbülach
FMB Fédération genevoise des Métiers du Bâtiment, Genève*
FRECEM, Fédération Romande de Charpenterie, d'Ebénisterie et de Menuiserie, Lausanne*
FREPP Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture, Sion*
FRMB Fédération romande de métiers du bâtiment, Lausanne*
FVE Fédération vaudoise des entrepreneurs, Tolochenaz*
GSGI Groupe de l'industrie suisse de la technique du bâtiment, Lucerne
interieursuisse, Association suisse des décorateurs d'intérieur, professionnels de l'ameublement et
selliers, Selzach

ISP Communauté d'intérêts de l'industrie suisse du parquet, Heimberg
JardinSuisse Association suisse des entreprises horticoles, Aarau
SESE Société des Entrepreneurs Suisses en Echafaudages, Liebefeld
SolSuisse Association suisse des commerces spécialisés dans les linoléums, revêtements de sols
spéciaux, tapis, moquettes et parquets, Oberentfelden
suissetec Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment, Zurich
USGBS Union Suisse des Grossistes de la Branche Sanitaire, Altdorf
USIE Union Suisse des Installateurs-Electriciens, Zurich
VSD Association suisse des entreprises de systèmes de plafonds et d'aménagement intérieur,
Dietikon
VSSM Association suisse des maîtres menuisiers et fabricants de meubles, Zurich
VST Association suisse de l'industrie des portes, Bachenbülach

Groupe de base Production et négoce

Président: Stephan Urwyler, HG COMMERCIALE

Directeur: Pirmin Frei

ASCA Association suisse du commerce de l'acier et de la technique du bâtiment, Bâle
ASGB Association suisse de l'industrie des graviers et du béton, Berne
CA ASMMC Association suisse des marchands de matériaux de construction, Zurich
cemsuisse Association suisse de l'industrie du ciment, Berne
fibrecem Association suisse du fibrociment, Niederurnen
FSHBZ Association suisse des fabricants d'adjuvants pour béton, Zurich
Groupement des fabricants de matériel électrique, Zurich
HG COMMERCIALE, Société commerciale de la Société Suisse des Entrepreneurs, Zurich
KSV Association suisse des producteurs de briques silico-calcaires, Lyss
PSE Association Suisse, Küssnacht a.R.
Rigips SA, Mägenwil
SwissBeton Association pour les produits suisses en béton, Berne
swissbrick.ch Association suisse de l'industrie de la terre cuite, Berne
UFPB Union des Fabricants de Produits en Béton de Suisse romande, Lausanne
VSBM Association suisse de l'industrie des machines de chantier, Bâle

constructionromande

Président: André Buache, FREPP

Directeur: Nicolas Rufener, FMB/constructiongenève

ASMMC-SSR, Ass. suisse des marchands de matériaux de construction - Section Suisse romande
bauenfribourg / constructionfribourg, Fribourg
constructionjura, Fédération des Entreprises Romandes, Porrentruy
constructiongenève, Genève
constructionvaud, Tolochenaz
constructionvalais, Sion
FeRC, Fédération Romande du Carrelage, Tolochenaz
Metaltec Romandie, Sion
* Les associations FMB, FRECEM, FREPP, FRMB et FVE font partie du groupe de base second
œuvre et techniques du bâtiment ainsi que de constructionromande.

Autres organisations membres

asr Recyclage des matériaux de construction Suisse, Schlieren

Chambre économique de Bâle-Campagne, Liestal

Conférence lucernoise de l'industrie de la construction, Lucerne

constructionargovie, Aarau

EPF Zurich, section construction, environnement et géomatique, Zurich

Groupe spécialisé pour les travaux souterrains – Swiss tunnelling Society, Zurich

routesuisse - Fédération routière suisse FRS, Berne

SVIT Suisse, Association suisse des fiduciaires immobiliers, Zurich

COMITÉ

Président de constructionsuisse



Conseiller aux Etats *Wicki*

Présidents des groupes de base

Planification



Stefan Cadosch
Président SIA

Gros œuvre



Gian-Luca Lardi
Président central de la SSE

Second œuvre et techniques du bâtiment



Hans Rupli, président
central construction en bois
suisse

Production et négoce



Stephan Urwyler
CEO HG COMMERCIALE

Autres membres du comité



Alfred Squaratti
Vice-président



Georges Zünd
construction romande



Urs Hany
Président d'Infra Suisse



Markus Mettler
Développement Suisse

En 2017, le comité s'est réuni quatre fois en séance ordinaire et à huis clos pendant deux jours pour se pencher sur la nouvelle stratégie de constructionsuisse.

CONFÉRENCE DES DIRECTEURS ET SECRÉTARIAT CENTRAL

Conférence des directeurs

La conférence des directeurs est composée du président et de la direction de constructionsuisse, ainsi que des directeurs des groupes de base. En 2017, elle s'est réunie quatre fois, quelques jours avant les séances du comité central. Les séances ordinaires se sont tenues sous la conduite du président.

Groupe de base Planification



Marion Marti
Directeur d'USIC

Groupe de base Gros œuvre



Martin Senn (jusqu'à fin oct. 17)
Directeur adjoint de la SSE

Groupe de base Second œuvre et techniques du bâtiment



Simon Hämmerli
Directeur de l'USIE

Groupe de base Production et négoce



Pirmin Frei
FREI connect

Secrétariat central



Benjamin Wittwer
Directeur

Sandra Burlet
Directrice adjointe (80%)

Ester Havel
Assistante administrative (50%)

FINANCES

Compte de pertes et profits du 1.1.17 au 31.12.17

Produits	Comptes 17	Budget 17	Comptes 16
Cotisations ordinaires des membres	180'712.00	175'000.00	170'000.00
Cotisations supplémentaires	480'000.00	480'000.00	480'000.00
Total produits d'exploitation	660'712.00	655'000.00	650'000.00
Imprimés, communiqués, campagnes, documentation pour le public	10'939.50	21'600.00	22'249.30
Mandats à des tiers	21'566.95	27'100.00	25'793.40
Frais pour séances, assemblées plénières, frais généraux	64'387.70	58'000.00	62'331.95
Total charges marchandises, prestations	96'894.15	106'700.00	110'374.65
Charges de personnel	479'785.80	492'000.00	492'354.90
Charges de locaux	32'516.30	33'500.00	32'901.25
Infrastructure, informatique, assurances	34'707.35	9'400.00	10'333.65
Téléphone, Internet, ports, matériel de bureau	4'325.45	6'500.00	5'822.60
Total des autres charges d'exploitation	71'549.10	49'400.00	49'057.50
Résultat d'exploitation I (EBITDA)	12'482.95	6'900.00	-1'787.05
Amortissements	6'390.00	5'000.00	4'983.66
Résultat d'exploitation II (EBIT)	6'095.95	1'900.00	-6'770.71
Revenus sur capital	0.97	400.00	267.93
Résultat d'exploitation III (EBT)	6'092.95	2'300.00	-6'502.78
Produits extraordinaires		0.00	3'664.95
Résultat annuel avant impôts	6'093.92	2'300.00	-2'837.83
Impôts	595.40	650.00	593.10
Résultat annuel	5'498.52	1'650.00	-3'430.93

Bilan au 31.12.2017

	31.12.2017	31.12.2016	Variation
Actifs			
Actifs circulants			
Liquidités	446'548.33	446'010.96	537.37
Autres créances à court terme	6'254.45	3'468.85	- 362.60
Total des actifs circulants	453'837.78	449'479.81	4'357.97
Actifs immobilisés			
Immobilisations corporelles meubles	19'100.00	22'300.00	- 3'200.00
Total des actifs immobilisés	19'100.00	22'300.00	- 3'200.00
Total des actifs	472'937.78	471'779.81	1'157.97
Passifs			
Capital étranger à court terme			
Engagements à court terme prestations	49'378.50	46'221.05	3'157.45
Engagements à court terme tiers	569.95	1'978.40	- 1'408.45
Passifs de régularisation	9'600.00	15'689.55	- 6'089.55
Total du capital étranger à court terme	59'548.45	63'889.00	- 4'340.55
Capital étranger à long terme			
Provisions	64'000.00	64'000.00	64'000.00
Total du capital étranger à long terme	64'000.00	64'000.00	64'000.00
Fonds propres			
Capital	343'890.81	349'389.33	5'498.52
Bénéfice annuel	5'498.52		
Total des passifs	472'937.78	471'779.81	1'157.97

**Dachorganisation der Schweizer Bauwirtschaft
l'organisation nationale de la construction
organizzazione nazionale della costruzione**

**bauenschweiz
construction**suisse**
costruzione**svizzera****